

## ***Lettre de mission des comités régionaux de l'accessibilité***

Ordre des architectes / associations représentatives des personnes en situation de handicap



Mesdames, Messieurs les membres du comité de l'accessibilité,

Certains conseils régionaux de l'Ordre des architectes, et nous nous en réjouissons, ont d'ores et déjà mis en place les comités de l'accessibilité, lieu de dialogue et d'échange des bonnes pratiques. Nous ne pouvons qu'inciter les autres, si nous voulons être à la hauteur de nos ambitions, à le faire dans les délais les plus rapides.

Pour vous aider dans votre tâche, il nous a paru utile de vous rappeler les missions prioritaires que doivent assurer ces comités :

### 1- Présentation des membres

Avant toute chose, il est essentiel, pour que ces comités travaillent dans les meilleures conditions, que chacun des membres représentés y trouve sa place. Pour cela, nous vous conseillons lors de la première réunion de permettre à chacun de se présenter, c'est-à-dire : présentation de l'association qu'il représente et de ses actions ; attentes de l'association dans le cadre de ce comité ; etc.

### 2- Invitation de personnalités extérieures

Afin de faire connaître le rôle des comités de l'accessibilité, nous vous incitons à inviter des personnalités à participer à vos réunions. Par exemple :

- Les services des préfectures de la région ou leur représentant en charge de la politique d'accessibilité ;
- Le ou les directeurs des Ecoles d'architecture afin de les inciter à intégrer l'accessibilité dans leur référentiel ;
- Tous les acteurs locaux qui ont un rôle moteur sur le sujet de l'accessibilité.

### 3- Présentation des centres de ressources et de la documentation existante

La matière étant complexe et diversifiée, il est vivement conseillé, préalablement à tout débat de faire découvrir le centre de ressources [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr).

En fonction du sujet abordé par le comité, les membres associatifs pourraient présenter la documentation existante et les outils élaborés par les associations qu'ils représentent.

#### 4- Identification des bonnes pratiques

L'une des premières missions à remplir devra consister à identifier et relayer les bonnes pratiques menées sur l'ensemble du territoire, que les membres du comité auront pu connaître dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, nous entendons par « bonne pratique » tout process de conception et de développement permettant d'aborder positivement l'accessibilité.

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à convier le maître d'ouvrage et/ou le maître d'œuvre à venir vous présenter la démarche qu'il aura suivi pour ces opérations exemplaires.

L'identification de ces opérations exemplaires vous permettra par la suite de mener entre vous des dialogues de qualité.

#### 5- Organisation d'un prix régional de l'accessibilité

L'organisation d'un prix régional de l'accessibilité par le conseil régional de l'Ordre participerait à la promotion auprès du grand public de la qualité architecturale et du savoir-faire des architectes en matière de valeur d'usage et prenant en compte tous les types de déficience.

Pour ce faire, les comités, sur délégation du CROA, pourraient lancer un appel à projet puis sélectionner les opérations répondant à la notion de « confort d'usage pour tous ».

Pour sa part, le CROA pourrait organiser la cérémonie de remise de prix et publier sur son site et/ou dans sa revue régionale l'opération lauréate.

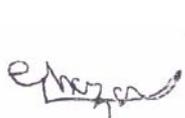
En vous remerciant de bien vouloir nous tenir informés des différentes étapes de vos démarches,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du comité de l'accessibilité, l'expression de nos sincères salutations.



C. Lorant

UNISDA



P. Chazal

CFPSAA



C. Prado

UNAPEI



A. Rochon

APF



L. Carli

CNOA

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les membres du comité national de l'accessibilité :

Pour l'UNISDA : Françoise QUERUEL / [francoisequeruel@wanadoo.fr](mailto:francoisequeruel@wanadoo.fr)

Pour le CFPSAA : Thierry JAMMES / [access@cfpsaa.fr](mailto:access@cfpsaa.fr) ou Philippe LAGUILLIEZ / [philippe.laguilliez@aaal-asso.com](mailto:philippe.laguilliez@aaal-asso.com)

Pour l'UNAPEI : Sandrine PANIEZ / [s.paniez@unapei.org](mailto:s.paniez@unapei.org)

Pour l'APF : Nicolas MERILLE / [nicolas.merille@apf.asso.fr](mailto:nicolas.merille@apf.asso.fr)

Pour le CNOA : Frédéric DENISART / [juridique2@cnoa.com](mailto:juridique2@cnoa.com)